



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2013
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coopération et de la coordination
des politiques et programmes, y compris la formulation
de nouvelles orientations pour le Partenariat
de collaboration sur les forêts**

Cadre 2011 et 2012 du Partenariat de collaboration sur les forêts

Rapport du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport offre une vue d'ensemble des activités menées et des mesures prises par le Partenariat de collaboration sur les forêts en 2011 et 2012 en vue de la réalisation de son double objectif, à savoir appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses pays membres, et renforcer la coopération et la coordination entre les membres du Partenariat dans ce domaine. Ce dernier ne reçoit pas d'aide financière spéciale, et doit de ce fait faire face à des problèmes de financement.

On note une augmentation importante des produits du Partenariat durant la période par rapport à ceux décrits dans son précédent rapport (E/CN.18/2011/11). On mentionnera, entre autres, une étude de 2012 effectuée par le Groupe consultatif du financement du Partenariat et d'autres activités liées au financement des forêts; la promotion de l'Année internationale des forêts en 2011; et la publication d'une brochure numérique sur Rio +20 et les forêts, ainsi qu'une série de huit fiches d'information sur les divers aspects de la gestion forestière durable. Le Partenariat a également décidé de transformer la Journée annuelle des forêts en Journée des paysages, afin de traiter les forêts et l'agriculture par une approche intersectorielle.

* E/CN.18/2013/1.



La collaboration étroite des membres du Partenariat a contribué à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 67/200 sur la Journée internationale des forêts. En outre, les membres du Partenariat ont décerné le premier prix Wangari Maathai.

Le Partenariat a continué d'élargir les initiatives entreprises, y compris le Groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts, l'initiative concernant la dégradation des forêts, les groupes internationaux d'experts sur les forêts et le Service mondial d'information forestière. Reconnaisant l'importance des solutions intersectorielles pour la gestion durable des forêts, les membres ont coopéré sur diverses questions supplémentaires, comme la restauration des sites forestiers, la gouvernance forestière, et la police des forêts et l'éducation forestière. L'établissement de liens intersectoriels devient de plus en plus crucial pour la réalisation des objectifs relatifs à la gestion des forêts.

I. Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités entreprises par le Partenariat de collaboration sur les forêts et les résultats qu'il a obtenus en réponse aux résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts. Établi en octobre 2000 par le Conseil économique et social (résolution 2000/35), afin d'opérer sous la direction du Forum, le Partenariat rassemble 14 organisations internationales, instruments et secrétariats s'occupant des forêts¹, chargés d'appuyer les activités du Forum et de ses pays membres, et de renforcer la coopération et la coordination entre ses membres en matière forestière.

2. Dans le but de poursuivre sa mission commune visant à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et à renforcer l'engagement politique à long terme à cette fin, le Partenariat a organisé une retraite en juin 2011, afin de définir ses travaux pour 2011-2012. Son plan de travail était centré sur les invitations qu'il avait reçues du Forum à sa neuvième session et sur la déclaration ministérielle de 2011 (E/2011/42-E/CN.18/2011/20, par. 1), ainsi que sur les autres évolutions et produits des principaux processus intergouvernementaux.

II. Informations sur les progrès réalisés en 2011 et 2012 : initiatives conjointes du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui des résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts

3. La présente section porte sur les activités menées par le Partenariat à l'appui des travaux du Forum depuis son précédent rapport (E/CN.18/2011/11), et exposées au Forum, à sa neuvième session tenue en 2011.

A. Réponses aux invitations du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa neuvième session

1. Financement forestier

4. La mobilisation de ressources financières et l'accès à ces ressources pour les forêts demeurent un problème important pour de nombreux pays. Depuis près de 10 ans, les membres du Partenariat travaillent sur une large gamme d'activités liées au financement forestier, afin d'améliorer la collecte des données et l'accès aux flux financiers forestiers, de faciliter les échanges de connaissances, de renforcer les compétences spécialisées et d'aider les parties prenantes à mobiliser des fonds et à

¹ Le Centre de recherche forestière internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre mondial d'agroforesterie, la Banque mondiale et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

accéder à des fonds. Les mesures prises étaient également centrées sur la création de possibilités de marchés à petite échelle et la promotion des investissements, non seulement dans la production de bois mais aussi pour tenir compte des autres valeurs et avantages des forêts.

5. Compte tenu de leurs compétences et de leurs connaissances, les organisations membres du Partenariat ont été invitées par le Forum, à sa neuvième session en 2011, à lui faire rapport à sa dixième session, en 2013, sur leurs travaux en cours et les mesures prévues en matière de financement forestier, et à développer leurs activités à l'appui des mesures prises en vue du financement de la gestion durable des forêts.

6. Le Partenariat a été invité à convoquer une initiative institutionnelle sur le financement forestier à l'appui des travaux du Forum, et à appuyer la mise en œuvre de toutes les fonctions de son processus de facilitation. Le Groupe consultatif du financement du Partenariat, composé de 12 de ses organisations membres², a également été invité à poursuivre ses travaux pendant la période entre les neuvième et dixième sessions du Forum.

7. En réponse, le Partenariat a convoqué une retraite de deux jours, en juin 2011, à Orvieto (Italie); les participants sont parvenus à un accord sur son plan de travail pour 2011 et 2012, y compris ses contributions aux activités relatives au financement forestier, le plan de travail du Groupe consultatif de financement et le lieu et la date de l'initiative institutionnelle.

8. Le secrétariat du Forum a joué un rôle de chef de file dans la coordination du plan de travail du Groupe consultatif, qui comprenait la mise à jour et le développement de l'étude de 2008 du Groupe sur le financement forestier et l'organisation de la préparation technique pour l'initiative institutionnelle, en consultation avec la FAO et d'autres membres du Groupe consultatif. La réalisation de son étude de 2012 (disponible à l'adresse : www.un.org/esa/forests/pdf/AGF_Study_July_2012.pdf) a demandé un an de travail, de juin 2011 à juin 2012, et exigé une collaboration interorganisations intensive. Les contributions de la FAO, du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification/Mécanisme mondial, du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et de la Banque mondiale ont été utiles pour l'établissement de l'étude de 2012³.

9. L'initiative institutionnelle tenue au siège de la FAO, à Rome, en septembre 2012, a pu être organisée grâce en partie aux généreuses contributions de plusieurs

² Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, la FAO, la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil international pour la recherche en agroforesterie, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Centre international pour la recherche en foresterie, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le PNUE et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification/Mécanisme mondial.

³ Conformément à la résolution de la neuvième session du Forum (voir E/2011/42-E/CN.18/2011/20, par. 2), les apports portaient sur les tendances et potentialités en matière de financement forestier en ce qui concerne le changement climatique, la diversité biologique, la gestion durable des terres et des forêts, la dégradation des sols et la désertification, les ressources financières associées aux processus du droit forestier et de la gouvernance forestière, et le transfert de technologies propres, ainsi que le renforcement des capacités.

donateurs, à la collecte de fonds active lancée par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et la FAO. Y ont participé environ 150 experts de 69 pays et 21 organisations régionales et internationales et représentants de grands groupes. Pratiquement tous les membres du Partenariat étaient présents. Des débats et des tables rondes ont été organisés pendant les deux jours, l'étude de 2012 du Groupe consultatif du financement servant de base aux discussions pendant la réunion. De ce fait, de nouvelles activités ont émergé entre les membres du Partenariat sur le financement des forêts, visant à remédier à l'absence de données et concernant la communication d'informations sur les contributions monétaires et autres des forêts.

10. La contribution des membres du Partenariat est décrite dans le résumé, établi par les coprésidents, de l'Initiative menée par des organisations sur le financement des forêts du Partenariat de collaboration sur les forêts (voir E/CN.18/AEG/2013/2) et dans l'étude du Groupe consultatif du financement. En 2011 et 2012, plusieurs membres ont également fourni un apport et un soutien aux ateliers sur le processus de facilitation du Forum concernant les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier. D'autres renseignements sur le résumé des coprésidents, l'étude de 2012 et les résultats du processus de facilitation figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les moyens de mettre en œuvre une gestion durable des forêts (E/CN.18/2013/11).

11. L'étude du Groupe consultatif du financement a été reconnue comme constituant une riche source d'informations pour l'initiative institutionnelle et pour la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier du Forum tenue à Vienne, en janvier 2013 (voir www.un.org/esa/forests/adhoc.html).

12. Les membres du Partenariat ont continué de fournir un appui sur la question du financement forestier à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts. Plusieurs membres ont mentionné les principales recommandations de l'étude de 2012 du Groupe consultatif du financement et décrit les travaux qu'ils poursuivaient sur la question aux participants; ils ont activement contribué aux discussions et aux délibérations qui se sont tenues dans le cadre de la réunion. Il a été de nouveau souligné que les organisations membres du Partenariat devaient continuer de soutenir ses pays membres, afin de renforcer le financement forestier, y compris la mise en place des capacités requises au niveau des pays. Le rapport du Groupe spécial d'experts sur sa deuxième réunion figure dans le document E/CN.18/2013/12.

13. Malgré les succès obtenus, on note que le financement nécessaire pour donner suite à ces demandes était très limité, d'où les fortes pressions exercées sur le chef de file afin de mener les tâches en question à bien. Le Forum devra donc donner de nouvelles instructions pour remédier à cette situation.

2. Rapport sur l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et simplification des modèles de rapport

14. En 2011, la collaboration ciblée établie entre le secrétariat du Forum et la FAO était centrée sur l'harmonisation des modèles de rapport du Forum, afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données, et de mieux faire comprendre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (l'instrument sur

les forêts) (voir résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe) et sa mise en œuvre au niveau des pays.

15. Divers ateliers régionaux sur la production de rapports nationaux, organisés conjointement par le secrétariat du Forum et la FAO, ont joué un rôle clef dans ce domaine. Financés par le Compte de l'ONU pour le développement, ils visaient à renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en matière d'établissement de rapports, en présentant des directives et des mesures d'application, des définitions relatives aux forêts et des outils pour le suivi, la communication d'informations et l'évaluation. À la suite du succès des ateliers, le secrétariat du Forum a établi un modèle simplifié pour la présentation de rapports qui, jusqu'à présent, a amené 55 pays à soumettre des rapports nationaux au Forum, à sa dixième session. Le nombre de rapports présentés a plus que triplé par rapport aux deux sessions précédentes.

16. Les ateliers ont également contribué à mieux faire comprendre l'importance de l'utilisation de l'instrument sur les forêts. Cela a permis d'accroître l'intérêt de la Chine, du Gabon, de l'Inde, de la Mongolie, du Nigéria, du Swaziland et de la Zambie, concernant la mise en œuvre de l'instrument avec l'appui de la FAO et de maintenir le soutien aux quatre projets pilotes initiaux de la FAO sur l'application de l'instrument au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines, avec l'appui des Gouvernements allemand et japonais.

17. La question du renforcement de l'appui du Partenariat à la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux et autres stratégies de gestion forestière durable, afin de poursuivre l'application de l'instrument relatif aux forêts dans le cadre des projets pilotes de pays en cours et futurs recevra une grande attention au cours du prochain exercice biennal. On compte également que cet effort générera un cadre de collaboration pour les nouvelles activités menées conjointement par le secrétariat du Forum et la FAO, afin d'explorer les possibilités d'incorporer les éléments de l'instrument et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts dans le rapport de 2014 sur la situation des forêts du monde. En 2012, la FAO a détaché un membre de son personnel auprès du secrétariat du Forum, afin de participer aux travaux du Forum et de la FAO sur l'établissement de rapports. L'organisation maintiendra cet appui durant la majeure partie de 2013.

18. Le Partenariat dans son ensemble a continué de rechercher de nouveaux moyens d'alléger la charge imposée aux pays en matière de rapports. Ayant à l'esprit les demandes de rapports faites par le Forum sur les forêts, à sa neuvième session, et par d'autres instances dirigeantes des membres du Partenariat, le Groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts (www.cpfweb.org/73035/en) s'est réunie à Rome, en avril 2012. La réunion, organisée par la FAO en tant que Présidente du Groupe de travail, comprenait des représentants des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE⁴. L'objectif global était de déterminer les moyens d'alléger la charge imposée aux pays en matière de rapports et d'améliorer la qualité des données et de l'analyse.

⁴ Sur les sept membres du Groupe de travail, l'Organisation internationale des bois tropicaux et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification n'ont pu participer à la réunion.

19. À la réunion, les représentants du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO ont informé les membres du Groupe de travail des progrès réalisés concernant la collecte conjointe de données par le biais du questionnaire sur les ressources forestières établi en collaboration par la FAO et les partenaires régionaux chargés de la collecte de données. Les participants ont également examiné la question de savoir si le questionnaire pouvait rationaliser l'établissement de rapports en matière de forêts et engager les processus intergouvernementaux, y compris le Forum, à appuyer la collecte et l'analyse conjointe de données. À ce sujet, les membres du Groupe de travail ont communiqué des informations sur leurs plans visant à harmoniser les critères régissant l'établissement des rapports de pays, y compris les variables et les délais, dans le cadre de leurs instances dirigeantes respectives. Le questionnaire est déjà utilisé par Forest Europe, le Processus de Montréal, la FAO, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale, et les données collectées contribueront à l'évaluation de l'arrangement international sur les forêts en 2015.

20. Compte tenu de l'évolution des besoins et des priorités des pays, les membres ont décidé d'actualiser le mandat du Groupe de travail et d'établir un plan de travail pour 2012-2015, y compris les aspects opérationnels, avec un fichier d'experts sur la production de rapports, la possibilité d'organiser des réunions conjointes et les activités de renforcement des capacités. Le plan de travail portait également sur les priorités stratégiques concernant l'utilisation d'indicateurs d'évaluation des ressources forestières, y compris la création d'indicateurs « mous » afin d'examiner l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

21. Le Partenariat accordera une haute priorité à la préparation de l'examen de l'efficacité de 2015, compte tenu des évolutions et des développements dans les autres processus intergouvernementaux majeurs, y compris le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Comme ces processus doivent mettre au point une nouvelle vision du développement après 2015, il est essentiel que le Partenariat fournisse à la fois des apports techniques et stratégiques à partir d'une vaste perspective en matière de ressources naturelles.

3. Preuve de la haute valeur des forêts par une approche intersectorielle

22. Le Partenariat encourage depuis plusieurs années l'adoption d'une approche paysage à travers les divers secteurs, afin d'optimiser les liens entre la gestion des sols, l'agriculture, les forêts et l'eau, d'intégrer la problématique des ressources naturelles et d'assurer la protection de la biodiversité, d'atténuer les effets des changements climatiques et de renforcer la résilience des populations face à des changements imprévus dans l'environnement.

23. Par la promotion de l'interface agriculture-forêts, le Partenariat a démontré le potentiel des forêts concernant la restauration des sols épuisés, l'appui à une productivité agricole durable et la préservation de la biodiversité, contribuant à l'éradication de la pauvreté et de la faim et, au verdissement de l'économie. L'importance de ces liens a été soulignée dans les contributions du Partenariat aux manifestations tenues en marge de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

24. Le domaine de l'agroforesterie reçoit maintenant une attention accrue de nombreux secteurs tandis que le domaine de la sécurité alimentaire a servi de pont reliant les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et du développement. Les arbres plantés sur des exploitations agricoles renforcent directement la sécurité alimentaire par la production de fruits, de fruits à coque et de feuilles comestibles, tandis que les arbres fertilisants la renforcent indirectement par l'augmentation du rendement des cultures et les arbres fourragers par l'augmentation de la production de lait et de produits animaux. Les revenus provenant des arbres plantés sur les exploitations agricoles et les forêts sont également importants et peuvent servir à acheter des aliments. Les forêts offrent également des avantages environnementaux qui sont cruciaux pour l'agriculture, de la protection des aires d'alimentation en eau à la prévention de l'érosion des sols et à la régulation du climat. En 2012, la FAO, en collaboration avec le Conseil international de recherches agroforestières, a élaboré des directives dans le domaine de l'agroforesterie, afin de permettre aux pays d'élaborer et de promouvoir des politiques encourageant la plantation d'arbres de manière à enrayer la dégradation des forêts et la déforestation. Des directives pour l'évaluation des ressources arboricoles en dehors des forêts ont également été mises au point en complément.

25. Le Partenariat a prêté attention à la manière dont une augmentation probable de la population mondiale, les défis économiques, les catastrophes naturelles et l'impact des changements climatiques pouvaient affecter la dépendance des communautés locales à l'égard d'autres types de forêts et de terres boisées dans différentes régions. À ce sujet, il a commencé à explorer des domaines de coopération sur les terres arides et humides. Diverses initiatives lancées par certaines organisations membres du Partenariat concernant la valeur monétaire et non monétaire des forêts figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les forêts et le développement économique (E/CN.18/2013/4).

B. Partenariat de collaboration sur les forêts, Conférence des Nations Unies sur le développement durable et Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 : positionnement des forêts au centre du programme de développement durable

26. Lors de sa retraite de 2011 en préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Partenariat a déterminé un certain nombre d'activités visant à établir des analyses au niveau des pays démontrant les multiples fonctions et valeurs des forêts et leur contribution au développement durable.

27. La contribution officielle du Partenariat au processus préparatoire de la Conférence, intitulée « Le Sommet de la Terre 2012 et les forêts », a été soumise au Département des affaires économiques et sociales en novembre 2011. Compte tenu de son message stratégique, le Partenariat a décidé de publier une brochure en ligne sur cette question, soulignant les exemples de la manière d'aborder les défis du XXI^e siècle à partir du secteur forestier et de renforcer les efforts dans d'autres secteurs.

28. La brochure numérique a été présentée à la Conférence lors d'une réunion parallèle de haut niveau organisée par le Partenariat, à laquelle ont participé les présidents en exercice et son prédécesseur du Guyana, le Secrétaire chargé de la

biodiversité et des forêts du Ministère de l'environnement du Brésil, le Ministre du Service forestier de la République de Corée, le Directeur général de la Commission forestière du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les dirigeants des organisations membres du Partenariat. Les participants ont souligné qu'il était essentiel d'adopter une approche intégrée de la gestion et d'assurer une coordination intersectorielle, et décrit les diverses expériences des pays sur la manière d'appliquer le concept de développement durable en ce qui concerne les ressources naturelles.

29. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, au nom du Partenariat, a fourni un appui fonctionnel aux négociations sur le document final adopté à l'issue de la Conférence, en particulier la section sur les forêts, durant le processus préparatoire et pendant la Conférence elle-même. Il a également joué un rôle important en facilitant l'inclusion d'un accord consensuel sur les forêts dans le document final.

30. Le document final a souligné l'importance d'une gestion durable des forêts pour relever un grand nombre des défis les plus pressants en matière de développement durable. Il a été fait référence au Forum qui, du fait de sa composition universelle, et de son mandat global, joue un rôle crucial pour aborder les questions relatives aux forêts dans une optique globale et intégrée, et promouvoir la coordination des politiques et la coopération au niveau international en vue de parvenir à une gestion durable des forêts. Dans ce contexte, le Partenariat a été invité à continuer d'apporter son soutien au Forum et, par le biais des instances dirigeantes, de ses organisations membres, à intégrer, le cas échéant, la gestion durable de tous les types de forêts dans leurs stratégies et programmes.

31. Compte tenu des incidences potentielles de certains textes issus de la Conférence sur les forêts, le Partenariat suit activement le débat sur les objectifs du développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. À sa réunion de décembre 2012 à Doha, il a demandé au secrétariat du Forum sur les forêts d'établir un document de réflexion sur la question qui lui sera soumis avant la dixième session du Forum prévue en avril 2013, à Istanbul (Turquie). Le rapport au Secrétaire général sur l'arrangement international sur les forêts, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (E/CN.18/2013/6) comprend une évaluation préliminaire des incidences des textes issus de la Conférence et du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 pour l'arrangement international sur les forêts.

C. Communication et ouverture

1. Année internationale des forêts, questions thématiques

32. La campagne d'information et de sensibilisation lancée par le Partenariat durant l'Année internationale des forêts représentait un effort exceptionnel, mené en collaboration, qui a suscité une grande attention et mis en lumière un certain nombre de questions liées aux forêts dans le monde entier. Le Groupe de communication du Partenariat, dirigé par la FAO, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Centre pour la recherche forestière internationale se sont rencontrés périodiquement au cours de l'année afin d'examiner les approches permettant

d'optimiser les activités d'information du Partenariat, y compris par une série de communiqués de presse, de vidéos communes et de manifestations.

33. Les membres ont identifié un total de 24 questions thématiques liées aux forêts qui étaient évoquées dans les communiqués de presse conjoints publiés en 2011 afin de transmettre des messages communs sur les forêts. Le processus d'identification des questions a pris en compte leur pertinence et la valeur qu'elles ajouteraient aux autres manifestations liées aux forêts. Les communiqués de presse contenaient des messages qui présentaient un intérêt sur le plan intersectoriel et, de ce fait, de nombreux communiqués ont été repris par les médias et les circuits de distribution.

34. Le Groupe de communication a continué de se réunir en 2012 afin d'examiner les mesures de suivi émanant de l'Année internationale des forêts, la nouvelle appellation du Partenariat et l'utilisation améliorée de son site Web pour poursuivre la dynamique lancée en 2011.

2. Journée internationale des forêts

35. La participation importante des différentes parties prenantes au cours des célébrations organisées pendant l'Année internationale des forêts en 2011 a fortement incité à continuer de reconnaître la relation naturelle entre l'homme et la forêt. La prise de conscience générée tout au long de 2011, de même que la réaction et l'expérience d'innombrables personnes de toutes conditions, était une preuve évidente de la valeur attachée aux forêts et à leurs ressources.

36. À sa neuvième session, le Forum a recommandé que le Conseil et, par son intermédiaire, l'Assemblée générale, examinent la proclamation d'une Journée internationale des forêts, afin de mettre l'accent sur la contribution importante qu'elles apportent au développement durable, la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et la nécessité correspondante de renforcer la gestion durable de tous les types de forêts dans l'intérêt des générations actuelles et futures. La Conférence de la FAO, à sa trente-septième session⁵, a souscrit à l'idée de la Journée internationale à la suite des décisions prises en novembre 1971, par lesquelles elle avait approuvé la proclamation d'une Journée mondiale des forêts le 21 mars de chaque année.

37. Grâce aux efforts concertés du secrétariat du Forum sur les forêts, de la FAO et d'autres membres du Groupe de communication, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/200, dans laquelle elle a proclamé le 21 mars de chaque année Journée internationale des forêts. On trouvera d'autres informations sur cette journée dans la note du Secrétariat sur les activités relatives à l'Année internationale des forêts 2011 (E/CN.18/2013/9).

3. Prix Wangari Maathai

38. S'inspirant du succès de l'Année internationale des forêts en 2011, le Président du Partenariat a fait une proposition, qui a été acceptée par les membres, visant à développer les travaux du Groupe de communication en ajoutant un nouveau prix pour honorer la vie et l'œuvre de Wangari Maathai. Le Centre pour la recherche forestière internationale, le Conseil international de recherches agroforestières,

⁵ Voir Rapport de la Conférence de la FAO, trente-septième session, Rome, 25 juin-2 juillet 2011 (C/2011/REP) (disponible à l'adresse www.fao.org/docrep/meeting/023/mb767e.pdf).

l'Organisation internationale des bois tropicaux, la FAO, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Union internationale des instituts de recherches forestières et le PNUE ont contribué au financement de ce prix en 2012.

39. Le prix Wangari Maathai a été présenté à une cérémonie organisée à Rome en septembre dans le cadre de la vingt et unième session du Comité des forêts et de la troisième Semaine mondiale de la forêt. Le premier prix a été attribué à Narayan Kaji Shrestha pour ses efforts en vue de lancer et de promouvoir le concept de foresterie communautaire au Népal et à l'échelle internationale. Le dévouement dont il a fait preuve pour guider les efforts visant à créer une approche plus participative du processus de décision communautaire et associer les femmes et les ruraux de castes inférieurs a abouti au lancement du premier groupe de foresterie communautaire géré par les utilisateurs au Népal.

40. Le jury a également attribué une mention honorable à Kurshida Begum (Bangladesh) pour avoir formé un groupe de patrouille communautaire constituée de femmes opérant aux côtés des gardes du Service forestier pour protéger le sanctuaire de la réserve naturelle de Tenkaf et sa biodiversité contre l'exploitation illégale et le braconnage. Son travail a aidé les femmes à faire entendre leur voix au sein de leur communauté et à leur assurer une source régulière de revenu. Les résultats du prix indiquent que les efforts faits par Wangari Maathai en Afrique atteignent d'autres parties du monde.

4. Cinquième et sixième Journées des forêts et création d'une Journée des paysages

41. La Journée des forêts du Partenariat, organisée par la direction du Centre pour la recherche forestière internationale, est devenue un cadre important de discussion et offre l'occasion d'établir des réseaux en ce qui concerne les forêts. Son succès s'explique par de nombreux facteurs, y compris la planification, la coordination et la communication efficaces, une réponse rapide aux demandes et la diffusion de nouvelles informations sur le rôle des forêts dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et les efforts menés en collaboration par les membres du Partenariat.

42. Les deux dernières Journées des forêts ont été à de nombreux égards critiques pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les questions soulevées à la cinquième Journée, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2011, ont contribué à la mise au point de l'ordre du jour de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre et sensibilisé les parties intéressées aux moyens d'appliquer l'accord REDD-plus qui avait été conclu en 2010 à Cancún (Mexique), afin de produire des effets positifs sur les plans social et environnemental, et d'intégrer les forêts dans les stratégies d'adaptation sur le terrain. Les organisateurs, y compris les membres du Partenariat, ont accordé une attention particulière aux questions concernant l'Afrique subsaharienne, à la mise en œuvre de REDD-plus dans les forêts humides du bassin du Congo et à l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des forêts d'Afrique en zone aride aux fins d'adaptation et d'atténuation des effets. De plus, pour la première fois, la cinquième Journée a inclus un segment spécial sur l'égalité des sexes.

43. L'organisation et le déroulement de la sixième Journée des forêts, tenue en décembre 2012 à Doha, s'appuyait, dans une mesure encore plus large, sur la participation des non-membres du Partenariat. Tout en tenant compte du succès des

cinq manifestations précédentes, la sixième Journée a reconnu la nécessité d'adopter une approche fondée sur les paysages, en mettant l'accent sur les synergies et les arbitrages afin de mieux gérer une série de ressources, tout en offrant des solutions pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Dans cette perspective, il a été décidé que la Journée des forêts serait combinée avec la Journée de l'agriculture, du paysage et des moyens de subsistance. Les manifestations seraient organisées de manière consécutive sur un lieu commun. Les résultats d'une étude sur la sixième Journée des forêts seront publiés en 2013, afin de déterminer ses produits et l'effet de sa nouvelle structure et de sa nouvelle conception.

44. Dans ce contexte, deux décisions majeures concernant l'avenir de la Journée des forêts ont été annoncées au cours de la sixième Journée. En premier lieu, le Partenariat a convenu que le Centre pour la recherche forestière internationale, agissant en son nom, s'associerait avec le Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, agissant au nom des organisateurs de la Journée de l'agriculture, des paysages et des moyens de subsistance, afin de créer une nouvelle manifestation combinée, qui s'intitulerait Journée des paysages, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui intégrerait les forêts et la foresterie dans le programme de développement plus large des paysages en vue du développement durable et de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. En second lieu, le Partenariat a indiqué que les futures Journées des forêts seraient tenues en dehors de la Conférence des Parties, dépassant le cadre de REDD-plus et du changement climatique pour englober des questions et des parties plus vastes.

45. En 2013 et 2014, des points importants seront examinés concernant la structure de la gouvernance des futures Journées des paysages et Journées des forêts dans le contexte des travaux du Partenariat. Si ce changement organisationnel offre de nouvelles possibilités de dépasser les limites sectorielles sur les approches intégrées et les mesures à prendre pour gérer durablement les ressources naturelles, il faudra toutefois poursuivre l'analyse et le débat sur les incidences de son cadre élargi et les résultats escomptés.

5. Site Web et nouveau logo du Partenariat

46. S'appuyant sur les résultats de 2011, le Groupe de communication du Partenariat a identifié des activités et produits supplémentaires, allant de la réalisation conjointe de films et de vidéos à des interviews et des articles d'opinion publiés dans des publications, des revues et d'autres articles. La plupart de ces produits sont disponibles sur le site reconfiguré et actualisé du Partenariat dans le cadre de la FAO (www.cpfweb.org).

47. En outre, la FAO a facilité les débats entre les membres du Partenariat sur le choix d'un nouveau logo, travaillant en étroite collaboration avec des concepteurs professionnels afin de donner une nouvelle image au Partenariat. Le logo a été utilisé à partir de 2011. En conjonction avec la reconfiguration du site Web du Partenariat, la FAO, en son nom et avec l'aide du Service mondial d'information forestière, s'est efforcée d'optimiser les bases de données et les calendriers de manifestations, afin de produire et d'échanger les informations les plus pertinentes sur les forêts, et poursuivra ce travail en 2013.

D. Promotion d'un message commun sur la gestion durable des forêts

48. En juin 2012, le Groupe de travail du Partenariat sur une compréhension commune de la gestion durable des forêts, sous la direction de l'Organisation internationale des bois tropicaux et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, représenté par tous les membres du Partenariat, a publié une série de huit fiches d'information sur la gestion durable des forêts en anglais, en espagnol et en français. L'Organisation internationale des bois tropicaux, le PNUE, la FAO et les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification/Mécanisme mondial ont apporté une contribution importante à ce travail.

49. S'inspirant de la définition par l'Assemblée générale de la gestion durable des forêts en tant que concept dynamique et évolutif qui vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, dans l'intérêt des générations actuelles et futures, ces fiches d'information décrivent les aspects pertinents de la gestion durable des forêts, y compris les fonctions multiples des forêts, les forêts primaires, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, les peuples autochtones, REDD-plus, la biodiversité, l'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques. Elles soulignent également le rôle important joué par les forêts et la gestion forestière durable pour le bien-être des populations, le développement durable et une économie à faible émission de carbone et plus verte.

50. Constituant un point de référence utile pour de nombreuses parties concernées, les fiches d'information ont présenté une analyse claire du rôle des forêts dans le développement durable et les démarches de croissance verte. Elles ont aidé à démontrer les problèmes complexes et souvent marginalisés par le biais d'exemples concrets d'actualité.

51. Le Partenariat a déjà commencé à identifier des fiches d'information supplémentaires sur la gestion durable des forêts qui seront établies et diffusées au cours de l'exercice biennal 2013-2014.

III. Initiatives conjointes supplémentaires du Partenariat de collaboration sur les forêts

A. Initiative relative à la dégradation des forêts

52. La dégradation des forêts est un problème grave qui non seulement augmente les émissions de carbone et contribue au changement climatique, mais élimine les habitats des végétaux et des animaux, et entraîne une érosion des sols et un engorgement des cours d'eau. Souvent, elle détruit également les moyens de subsistance des populations pauvres tributaires des forêts.

53. Les membres du Partenariat, sous l'égide de la FAO, ont effectué des études afin d'identifier les paramètres potentiels et les pratiques optimales pour l'évaluation des lacunes informationnelles concernant la dégradation des forêts. Publiée en 2011, une brochure intitulée « Mesurer la dégradation des forêts » décrivait les problèmes persistants dans ce domaine. Elle formulait également des

recommandations en vue de suivre l'évolution de l'état des forêts pour la mise au point de mesures pouvant aboutir à la restauration des forêts dégradées et à la remise en état des terres forestières détériorées.

54. En outre, un document de travail de la FAO intitulé « Assessing forest degradation: towards the development of globally applicable guidelines » fournit aux parties prenantes des informations sur la mesure de la dégradation des forêts, utilisant les quatre critères clefs : matériel sur pied et biomasse, biodiversité, production de biens forestiers et érosion des sols. La FAO inclura des données sur certains des indicateurs de dégradation dans son *Évaluation des ressources forestières mondiales 2015*.

B. Initiatives des groupes internationaux d'experts sur les forêts – troisième rapport d'évaluation thématique

55. L'initiative des groupes internationaux d'experts sur les forêts a été lancée dans le cadre du Partenariat et est dirigée et coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières. Elle s'appuie sur la reconnaissance politique fournie par le Forum des Nations Unies sur les forêts et la décision IX/16 de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

56. Les groupes internationaux d'experts sur les forêts ont pour mission d'appuyer le Forum sur les forêts et les autres processus intergouvernementaux liés aux forêts en évaluant les informations scientifiques disponibles d'une manière globale, interdisciplinaire, objective, ouverte et transparente et en produisant des rapports sur les questions liées aux forêts qui suscitent une forte préoccupation, y compris les questions émergentes.

57. À sa neuvième session, en 2011, le Forum des Nations Unies sur les forêts a invité le Partenariat à continuer de fournir les informations scientifiques concernant les thèmes de ses futures sessions par le biais de diverses modalités, y compris les groupes internationaux d'experts sur les forêts. Contribuant aux débats intergouvernementaux sur le changement climatique et la conservation de la biodiversité, les groupes ont publié un rapport d'évaluation détaillé en 2012, intitulé « Understanding Relationships between Biodiversity, Carbon, Forests and People: The Key to Achieving REDD+ Objectives ». Les résultats préliminaires de l'évaluation ont été présentés à la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Hyderabad (Inde), en octobre 2012, et le rapport officiel a été publié à l'occasion de la sixième Journée des forêts, en marge de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Doha, en novembre 2012. Le rapport intégral a été approuvé par tous les membres du Partenariat et la note d'orientation résumée est reconnue en tant que document de l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

C. Service mondial d'information forestière

58. Le Service mondial d'information forestière, initiative du Partenariat lancée en 2004, sous l'égide de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, transmet des informations sur les forêts provenant d'un réseau de partenaires aux

parties prenantes par un portail unique accessible en ligne. Les utilisateurs du Service peuvent facilement naviguer, accéder aux informations qui les intéressent sur les forêts et les arbres, y compris à des nouvelles, des manifestations, des publications et des vacances de poste. Les données disponibles par l'intermédiaire du Service comprennent maintenant des informations fournies par plus de 400 institutions partenaires du monde entier.

59. Tenant compte d'une norme commune pour le partage des ressources informationnelles liées aux forêts, les données sont agrégées par des méthodes de syndication en ligne pour rendre automatiquement disponibles les dernières informations sur le portail. Le Service mondial d'information forestière encourage l'utilisation de ce système collectivement approuvé d'outils en ligne pour l'échange et la diffusion d'informations. Il fait également appel à la participation des fournisseurs et utilisateurs d'informations par le biais de mesures de renforcement des capacités, de réseaux et de partenariats pour l'échange d'informations liées aux forêts.

60. Compte tenu du nombre croissant de fournisseurs d'informations, le Partenariat a utilisé le portail du Service mondial d'information forestière pour améliorer la fonctionnalité de son propre site Web. L'Union internationale des instituts de recherches forestières s'efforce activement de résoudre les problèmes liés à la nature évolutive des technologies et des outils pour gérer les ressources informationnelles des métabases de données. Toutefois, l'utilisation accrue des flux RSS de contenus des sites Web et des ressources additionnelles des membres du Partenariat, afin de mieux gérer les technologies de l'information entre les organisations membres a été encouragée en 2013.

IV. Autres activités entreprises en collaboration

61. Compte tenu de la vaste gamme de questions liées à la gestion durable des forêts, les membres entreprennent régulièrement d'autres activités en collaboration en dehors du plan de travail du Partenariat pour 2011 et 2012.

62. Reconnaisant l'importance des solutions intersectorielles pour une gestion forestière durable, plusieurs membres ont consacré beaucoup de temps et des ressources notables à la planification, au financement et à la mise en œuvre d'activités liées au Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, à la police des forêts et à la gouvernance forestière, y compris la lutte contre le trafic international de produits forestiers, à l'éducation et aux plateformes d'apprentissage, afin de renforcer la collaboration du Partenariat avec les parties concernées. Des études ont été effectuées par certains membres sur les forêts, la fragilité et les conflits, et les régimes financiers alternatifs REDD-plus. Parmi les activités supplémentaires entreprises, on mentionnera l'élaboration de directives sur l'évaluation des dépenses publiques dans le secteur forestier, une analyse des possibilités de partage des avantages résultant de la gestion forestière et un appui au développement de réseaux de petites et moyennes entreprises forestières.

V. Renforcement des méthodes de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts

63. En réponse à un nombre croissant d'invitations qui lui sont adressées par le Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres processus intergouvernementaux, le Partenariat a révisé ses modalités de travail lors de sa retraite de 2011, s'appuyant sur celles de 2002. L'attention a été appelée sur la nécessité de maintenir une participation de haut niveau aux réunions du Partenariat.

64. Jusqu'à présent, le Partenariat et d'autres entités ont pu mener des initiatives conjointes grâce aux contributions volontaires de membres, lesquels ont affecté du personnel et alloué des ressources extérieures à des tâches spécifiques. Toutefois, cette approche s'est avérée extrêmement difficile à poursuivre en raison du caractère limité des ressources et des autres activités qu'il a été demandé aux membres du Partenariat d'exécuter. Durant l'exercice biennal 2013-2014, il sera indispensable d'assurer des ressources financières stables pour que les membres du Partenariat puissent appuyer son plan de travail, compte tenu des décisions et des invitations du Forum, en particulier avant l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts. S'il ne dispose pas de ressources stables, le Partenariat pourrait difficilement recevoir des demandes supplémentaires, ce qui compromettrait les progrès qu'il a déjà réalisés.

65. À cette fin, le Partenariat a décidé de continuer à structurer son plan de travail, non seulement pour définir les engagements qu'il pourrait prendre et exécuter mais aussi pour faire connaître ses besoins de financement pour entreprendre ces activités. On a rappelé à ses membres la pratique établie consistant à affecter des ressources ou à détacher du personnel au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Depuis 2012, le secrétariat bénéficie de la mise à disposition de personnel de la FAO participant à l'établissement de rapports sur les forêts et à des activités dans d'autres domaines techniques. Cet arrangement devrait se poursuivre pendant la majeure partie de 2013.

66. Les améliorations opérationnelles dont a bénéficié le Partenariat comprenaient l'adjonction en 2011 d'un poste de vice-président à sa structure organisationnelle. L'Organisation internationale des bois tropicaux a été nommée Vice-Présidente pour la période de juillet 2011 à décembre 2011; le PNUE a ensuite été nommé pour la période de janvier 2012 à juillet 2012, mandat qui a par la suite été prorogé jusqu'à la fin de décembre 2012. En conséquence, à la réunion du Partenariat de décembre 2012, il a été décidé de prolonger le mandat du Vice-Président à 12 mois. Les Vice-Présidents pour les trois prochaines années seront les suivants : l'Union internationale des instituts de recherches forestières, en 2013; le Conseil international de recherches agroforestières, en 2014; et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en 2015. Si nécessaire, le Président peut déléguer la présidence d'une réunion en premier lieu au Vice-Président, et ensuite à tout autre membre du Partenariat.

67. Les réunions du Partenariat en 2011 et 2012 ont été tenues consécutivement à d'autres événements majeurs en différents lieux où une majorité de membres pouvait être présente. Des téléconférences sur des questions ciblées ont également été introduites tout au long de l'exercice biennal. Des comptes rendus analytiques de toutes les réunions du Partenariat sont disponibles sur son site Web.